



Régie Municipale Multiservices de La Réole
Gestion de réseaux d'électricité, de gaz et d'assainissement.
Fournisseur d'électricité et de gaz.
Adresse ; 1-2 avenue du Maréchal Joffre, 33190 LA RÉOLE
Tél : 05 56 61 05 13 - accueil@rmms-lareole.fr

Demande de raccordement individuel au réseau d'assainissement collectif pour une construction neuve

V.2016_v2 EB

I. Documents constitutifs du dossier d'une demande de raccordement

Merci de bien vouloir compléter le présent formulaire, éventuellement avec l'aide de votre installateur, et de le retourner accompagné des documents indispensables suivants :

⇒ Le plan de localisation de la parcelle cadastrale.

Ce plan cadastral peut être celui fourni lors de votre demande de permis de construire.

⇒ Le plan de masse de la construction

Il faudra que vous y indiquiez l'emplacement souhaité du coffret en limite de parcelle.

⇒ La copie du permis de construire

Ou copie du permis d'aménager, ou encore copie de la déclaration préalable le cas échéant.

II. Intervenants

Demandeur du raccordement

M. ou Mme (nom, prénom) : _____
(ou représentant dûment habilité à cet effet)

Si nécessaire, préciser la personnalité morale représentée : _____

Adresse postale du demandeur du raccordement

N° et nom de la voie : _____

Code postal : _____ Commune : _____



Régie Municipale Multiservices de La Réole

Gestion de réseaux d'électricité, de gaz et d'assainissement.

Fournisseur d'électricité et de gaz.

Adresse ; 1-2 avenue du Maréchal Joffre, 33190 LA RÉOLE

Tél : 05 56 61 05 13 - accueil@rmms-lareole.fr

Téléphone : _____ . Mobile : _____

Télécopie: _____ Mail : _____

Adresse postale de facturation (A renseigner si différente de l'adresse postale du demandeur du raccordement)

N° et nom de la voie : _____

Code postal : _____ Commune : _____

Téléphone : _____ . Mobile : _____

Télécopie: _____ Mail : _____

Adresse précise du chantier de construction

N° et nom de la voie : _____

Code postal : _____ Commune : _____

Complément d'adresse : _____

N° de section cadastrale : _____ N° de parcelle cadastrale : _____

Nature du raccordement :

Pavillon neuf en lotissement

Pavillon neuf isolé

Construction existante

Autre cas, à préciser : _____

Date envisagée de mise en service de votre installation : _____



Régie Municipale Multiservices de La Réole

Gestion de réseaux d'électricité, de gaz et d'assainissement.

Fournisseur d'électricité et de gaz.

Adresse ; 1-2 avenue du Maréchal Joffre, 33190 LA RÉOLE

Tél : 05 56 61 05 13 - accueil@rmms-lareole.fr

Veillez indiquer la date, votre nom et apposer votre signature ci-dessous :

Cahier des charges pour extensions, postes de relevages et branchement de raccordements sur réseau public d'assainissement de la Ville de LA REOLE

Les indications ci-après s'appliquent aux nouvelles extensions, postes de relevages et raccordements sur le réseau public d'assainissement (réseau de type *séparatif* (réseau assainissement eaux usées distinct du réseau d'eau pluviale), desservant les habitats isolés, collectifs, les lotissements sur la commune ou les zones d'activités de La Réole. Ceci est opposable à tout maître d'œuvre dirigeant des travaux de réseau susceptibles d'être par la suite repris en exploitation par le délégataire de la Ville de La Réole qu'est la Régie Municipale Multiservices et tombant dans le domaine public au terme d'une rétrocession.

1. Canalisations et réseaux.

- Nature du matériau : PVC CR8,
- Pente à respecter pour le gravitaire : minimum 5 mm/m,
- 1 tabouret par habitation ou par lot (sauf dérogation),
- Regards sont à en polyéthylène et en passage direct, capotés par des capots en fonte différenciés de l'eau pluviale (ceux du réseau d'eau pluviale seront percés, ceux du tout-à-l'égout seront étanches),
- Les regards en béton sont d'un diamètre de 800mm à 1000mm non percés, de type PAMREX.

2. Postes de relevages.

- Ils sont munis de deux pompes lorsqu'ils correspondent à plus de sept habitats,
- Les pompes seront de marque FLYGT en inox, munies d'un sélecteur alternatif pour le démarrage, et sollicitées sur 4 alarmes de niveaux :
 - Niveau BAS : hors service, ○ Niveau MOYEN : une pompe en marche, ○ Niveau HAUT : deux pompes en marche, ○ Niveau TRES HAUT : téléalarme GSM vers astreinte RMMS
- Bâche de relevage en résine ou en inox,
- Éviter les raccords collés à l'intérieur des bâches,
- Coffret de commande au plus près du regard, et de type IP 64,
- Télé-surveillance vers mobile d'astreinte et/ou au poste centralisateur de surveillance par GSM,
- Clapets, vannes et piquages en fonte sur le T de retour vers la bâche de reprise dans un regard situé hors de la bâche de relevage,
- Absence de raccordement électrique dans les bâches et regard,
- Regard couvert, de poids et de résistance suffisants, fermé par clef ou cadenas de type DENY-FONTAINE,
- Sécurisation du poste de relevage par un grillage fermé à clef ou cadenas de type DENY-FONTAINE.



Régie Municipale Multiservices de La Réole

Gestion de réseaux d'électricité, de gaz et d'assainissement.

Fournisseur d'électricité et de gaz.

Adresse ; 1-2 avenue du Maréchal Joffre, 33190 LA RÉOLE

Tél : 05 56 61 05 13 - accueil@rmms-lareole.fr

3. Branchements.

- Matériau : PVC CR8,
- Pente à respecter pour le gravitaire minimum de 5 mm/m,
- 1 tabouret par lot (sauf dérogation) à passage direct, capotés par des capots en fonte différenciés de l'eau pluviale.

Dans tous les cas.

- Les travaux ci-dessus sont réalisés par la Régie Municipale Multiservices de La Réole, ou par une entreprise agréée par la Régie Municipale Multiservices de La Réole mais alors sous le contrôle de la Régie Municipale Multiservices de La Réole.
- Seule la Régie Municipale Multiservices de La Réole est habilitée à vérifier la conformité des installations privées. Cette vérification se fait tranchées ouvertes.
- L'installation ne sera réceptionnée qu'après accord écrit de la Régie Municipale Multiservices de La Réole à la suite du contrôle des installations privées. En cas de mise en service d'un branchement sans l'accord de la Régie Municipale Multiservices de La Réole une obturation dudit branchement sera mise en place, et les frais correspondants à cette obturation seront facturés au propriétaire de l'installation.